



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 12 juillet 2023

Festivités du 13 et 14 juillet : mise en œuvre de mesures pour prévenir les troubles à l'ordre public en Gironde

Dans le contexte des violences urbaines et afin de prévenir les troubles à l'ordre public au cours des festivités du 13 et 14 juillet, la Première Ministre a interdit par décret paru le 9 juillet dernier au Journal Officiel, la vente, le port, le transport et l'utilisation d'engins pyrotechniques et d'artifices de divertissement, jusqu'au 15 juillet inclus.

En complément, le ministre de l'Intérieur a annoncé ce jour que les bus et les tramways s'arrêteront à 22 heures dans toutes les grandes zones urbaines les 13 et 14 juillet. Cette mesure s'appliquera à toute la métropole bordelaise.

Pour compléter ces dispositions, le préfet de la Gironde, Etienne GUYOT, a pris par arrêté les mesures suivantes :

- Interdiction temporaire de transport, de détention et d'utilisation sur la voie publique ou en direction de la voie publique d'artifices de divertissement ;
- Interdiction de transport et de détention sur l'espace public de carburants, d'acides et de tous produits inflammables ou chimiques ;
- Interdiction de port et de transport d'armes, toutes catégories confondues, de munitions et d'objets pouvant constituer une arme.

Ces arrêtés s'appliquent jusqu'au dimanche 16 juillet 2023 inclus sur l'ensemble du département de la Gironde.

Les forces de l'ordre seront particulièrement mobilisées et attentives pour prévenir les violences et pour assurer la sécurité des personnes et des biens ces soirs de festivités.